

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS⁺



ville la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort



Revue de presse du jeudi 16 juillet 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE





« JE SUIS TRÈS FIER DE MON PRÉNOM » : DIEGO S'IMPOSE COMME UNE EXCEPTION À LA LOUVIÈRE

LAURINE HANQUET

À l'école, au football ou entre amis, Diego est devenu un prénom tellement courant qu'il faut parfois trouver une autre façon de distinguer les garçons qui le portent. C'est précisément ce que vit Diego Russo, 17 ans, à La Louvière qui cumule avec un nom également répandu... « À La Louvière, on m'appelle surtout par mon nom de famille. C'est devenu le moyen le plus simple de nous différencier », raconte le jeune homme. Malgré cela, il ne changerait son prénom pour rien au monde. « Pour moi, c'est le plus beau prénom qu'on puisse avoir. Je suis très fier de le porter et j'espère qu'il continuera à être donné. » Cette fierté, son père la partage depuis bien longtemps. En réalité, il avait choisi ce prénom des années avant la naissance de son fils. « Je savais déjà que si j'avais un gar-

çon, il s'appellerait Diego. Ce n'était pas une question de mode. C'était une évidence », explique Silvio. Contrairement à ce que beaucoup imaginent, son inspiration n'était pas le célèbre footballeur argentin Diego Maradona. « Ma référence, c'était Diego de la Vega, le personnage de Zorro. Je le trouvais élégant, souriant, toujours classe. C'est ce personnage qui m'a marqué. » Lorsque Diego est né, en 2009, le prénom était encore relativement discret. « Ensuite sont arrivés les Diego, les Tiago et tous les prénoms de cette génération. Mais moi, mon choix était fait depuis longtemps. »

UNE VÉRITABLE EXCEPTION

Voir aujourd'hui de nombreux enfants porter ce prénom ne le dérange d'ailleurs pas. « Dans les familles méditerranéennes, on transmet les prénoms de génération en génération. Alors qu'il y ait plusieurs Diego aujourd'hui, ça

ne me pose aucun problème. » Les statistiques des naissances confirment d'ailleurs ce ressenti. Entre 2016 et 2025, Diego est le deuxième prénom masculin le plus donné à La Louvière, avec 43 naissances. Il partage cette deuxième place avec Liam (43), juste derrière Gabriel, qui domine le classement avec 69 naissances. Ce résultat fait de La Louvière une véritable exception dans la région du Centre. En effet, lorsqu'on additionne les nais-

”

« Ma référence, c'était Diego de la Vega, le personnage de Zorro. Je le trouvais souriant, toujours classe »

Silvio, papa de Diego

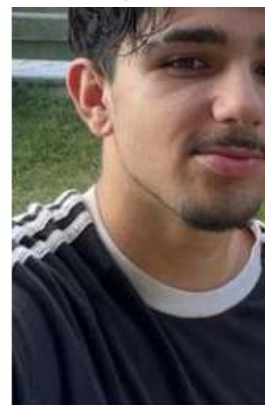
sances des douze communes du Centre, Diego ne pointe qu'à la 15^e place avec 84 naissances. Autrement dit, plus de la moitié des petits Diego de toute la région sont nés à La Louvière.

Aucune autre commune ne place ce prénom aussi haut dans son classement. À Manage, par exemple, c'est Tiago qui se distingue en occupant la quatrième place communale, alors qu'il ne figure même pas dans le top 20 régional. À Chapelle-lez-Herlaimont, c'est Adam qui crée la surprise en partageant la première place avec Andrea et Raphaël, tandis qu'à Seneffe, William parvient à intégrer le podium local sans apparaître parmi les prénoms les plus fréquents du Centre.

GABRIEL, ROI DU CENTRE

Si Diego fait figure d'exception, un prénom domine très largement l'ensemble de la ré-

Les statistiques des naissances entre 2016 et 2025 révèlent les prénoms préférés des parents dans le Centre. Si Gabriel et Giulia arrivent en tête du classement de Statbel, La Louvière se distingue avec un surprenant deuxième prénom chez les garçons : Diego.



Silvio n'a pas suivi la mode pour nom

gion : Gabriel. Sur la période 2016-2025, Gabriel totalise 220 naissances dans les douze communes étudiées. Il devance nettement Liam (168), Louis (149) et Raphaël (140). Noah et Arthur complètent le top 5 avec 126 naissances chacun, devant Hugo (125), Sacha (117), Théo (115) et Maël (98). Gabriel figure dans le top 3 de huit communes sur douze. Il occupe même la première place à Binche (29 naissances), Braine-le-Comte (21), La Louvière (69) et Morlanwelz (19), tout en restant très bien classé ailleurs. À l'inverse, Noah, pourtant très populaire à l'échelle nationale ces dernières années, ne parvient pas à s'imposer dans le Centre.

GIULIA DEVANT EMMA

Les filles réservent elles aussi une surprise. Contrairement à ce que l'on observe souvent ailleurs en Belgique, Giulia est le prénom féminin le plus donné dans le Centre entre 2016 et 2025. Avec 171 naissances, il devance de peu Emma (167). Suivent Olivia (149), Sofia (140), Alice (124), Mia (115), Louise (114), Victoria (112), Mila (101) et Léa (99). Là encore, La Louvière joue un

rôle majeur. À elle seule, la commune compte 61 petites Giulia, auxquelles s'ajoutent 27 à Binche, 20 à Chapelle-lez-Herlaimont, 19 à Manage et 15 à Morlanwelz. Plus largement, la Cité des Loups se distingue par une forte présence de prénoms d'origine italienne. Derrière Giulia figurent notamment Valentina (38 naissances) et Victoria (30), deux prénoms beaucoup moins répandus dans le reste du Centre.

À l'inverse, d'autres communes cultivent leurs propres particularités. Morlanwelz présente un cas rarissime avec trois prénoms féminins ex æquo à la première place (Giulia, Inaya et Sofia, 15 naissances chacune). Enghien fait la part belle à Camille, Écaussinnes à Ambre, tandis qu'Estinnes voit émerger des prénoms plus rares comme Alba, Alix, Elina ou Iris, en raison d'un nombre de naissances plus limité.

Au final, ces statistiques montrent que si certaines tendances traversent l'ensemble du Centre, chaque commune conserve sa propre identité... et parfois quelques surprises. ■

LE TOP 10 DES PRÉNOMS DONNÉS EN RÉGION DU CENTRE

FILLE	NOMBRE DE NAISSANCES	GARÇON	NOMBRE DE NAISSANCES
Giulia	171	Gabriel	220
Emma	167	Liam	168
Olivia	149	Louis	149
Sofia	140	Raphaël	140
Alice	124	Noah	126
Mia	115	Arthur	126
Louise	114	Hugo	125
Victoria	112	Sacha	117
Mila	101	Théo	115
Léa	99	Maël	98

Jean porte l'un des noms de famille les plus répandus en région du Centre



Un nom aussi courant en France, souligne Jean. © DR

Les chiffres 2026 de Statbel placent Leclercq sur la troisième marche des noms de famille les plus répandus dans la région du Centre, après Dubois et Laurent. Au Rœulx, Jean Leclercq, 69 ans, raconte les petites anecdotes liées à ce patronyme très courant. Découvrez le top 10 !

AUDREY CADOR

Je savais qu'il était répandu, bien sûr ! » Lorsque Jean découvre que son nom de famille figure sur le podium des patronymes les plus répandus de la région du Centre, il n'est pas vraiment surpris. À 69 ans, cet habitant du Rœulx a toujours vécu avec un nom de famille très courant. Mais au quotidien, cette popularité lui réserve parfois quelques surprises... Selon les données de Statbel 2026 des douze communes de la région du Centre — La Louvière, Binche, Le Rœulx, Braine-le-Comte, Écaussinnes, Soignies, Morlanwelz, Chapelle-lez-Herlaimont, Enghien, Estinnes, Seneffe et Manage —, Leclercq est le troisième nom de famille le plus répandu, derrière Dubois et Laurent. « Je savais qu'il était répandu, mais de toute façon, je n'ai pas le choix », sourit-il. « Peu importe le nom, ça ne me dé-

range pas qu'il soit très répandu. En France aussi, il est courant, mais souvent sans le 'q' » déclare le sexagénaire.

DES MAILS QUI NE LUI SONT PAS DESTINÉS

C'est surtout depuis l'arrivée d'Internet que Jean Leclercq mesure à quel point son patronyme est partagé par de nombreuses personnes.

Informaticien de profession, il avait eu la bonne idée de réserver très tôt une adresse électronique à son nom. « J'étais un des premiers à avoir une adresse mail avec Jean Leclercq. Aujourd'hui, il y a énormément d'homonymes. Beaucoup doivent ajouter des chiffres derrière leur adresse » explique le Rhodien.

Conséquence : les erreurs sont fréquentes. « Je reçois des mails qui sont destinés à d'autres Jean Leclercq. Ça arrive deux ou trois fois par mois. Des magasins ou des personnes oublient un chiffre dans l'adresse et les messages arrivent chez moi » nous confie-t-il.

Même constat lorsqu'on évoque sa famille. « J'ai une grande famille, mais il y a autant de Leclercq qui ne font pas partie de ma famille que de Leclercq qui en font partie. Le nom est tellement répan-

du... » lance le sexagénaire. En regardant les statistiques commune par commune, le paysage est toutefois bien différent. Certaines villes conservent des patronymes qui leur sont propres et qui racontent une partie de leur histoire.

(34). À Enghien, Claes (38) arrive en tête, tandis qu'à Chapelle-lez-Herlaimont, Wagnies (40) est le patronyme le

»

« Il y a énormément d'homonymes. Beaucoup doivent ajouter des chiffres derrière leur adresse mail »

IDENTITÉS BIEN MARQUÉES

Le cas le plus marquant est sans doute celui de La Louvière, où Fragaiane arrive en tête avec 157 habitants, devant Dubois (149) et Dupont (146). À Binche, Boudart domine le classement avec 150 habitants, devant Navez (136) et Cordier (124).

À Braine-le-Comte, c'est Dubois (68) qui occupe la première place. À Soignies, Dubois (98) est également le patronyme le plus répandu. À Morlanwelz, Dubois arrive aussi en tête avec 48 habitants.

D'autres communes affichent des identités bien marquées. À Écaussinnes, Laurent (49) est le nom le plus courant, tout comme à Manage avec 56 habitants. Au Rœulx, c'est Cuvelier (38) qui domine le classement, devant François (35) et Dubois

plus représenté. À Estinnes, Boudart (36) conserve la première place. Enfin, à Seneffe, Dubois et Laurent se partagent la tête avec 42 habitants chacun. À l'échelle de la région, le Top 10 est complété par François (421), Denis (418), Dupont (409), Carlier (368), Michel (364), Dumont (356) et Leroy (340).

Ces chiffres montrent que si certains patronymes sont omniprésents dans toute la Wallonie, plusieurs communes du Centre conservent encore aujourd'hui une identité forte, incarnée par des noms de famille profondément ancrés dans leur histoire. ■

LE TOP 10 DES NOMS DE FAMILLE EN RÉGION DU CENTRE

NOMS DE FAMILLE	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES
Dubois	689
Laurent	529
Leclercq	463
François	421
Denis	418
Dupont	409
Carlier	368
Michel	364
Dumont	356
Leroy	340

TIRS DE CARABINES APRÈS UN DIFFÉRENT ENTRE LIVREURS : 7 ANS DE PRISON REQUIS

À Soignies, après une altercation entre livreurs Horeca, huit coups de feu ont été tirés sur une voiture, sans faire de blessés ; les deux suspects comparaissent pour tentative d'assassinat.

La nuit du 22 au 23 novembre 2025 vers minuit, huit coups de feu éclatent, place Van Zeeland à Soignies, et ciblent une Renault Twingo orange occupée par trois individus. Léon (les prénoms sont tous d'emprunt), un Serbe de 33 ans, vient de tirer à la carabine 22LR, en rafale en 50 secondes. Il a réarmé à la main à chaque reprise.

La cible des tirs de Léon, c'était Momo, qui fuyait au volant de sa Twingo... Par miracle, personne n'a été touché par les tirs qui visaient pourtant la voiture à hauteur de tête d'occupant... Un des projectiles a pulvérisé la vitre arrière de la Twingo pour traverser ensuite le pare-brise avant. Seul dégât collatéral : une voiture stationnée. Quelques projectiles ont percuté le sol. Ce fait divers, qui aurait pu se solder par une catastrophe humaine, trouve sa

source sur le parking du Mc Do de Soignies : un différend entre livreurs Horeca, Momo et Guy, 28 ans, le petit frère de Léon. Momo et Guy se disputent, puis se séparent, s'appellent. On se donne rendez-vous aux étangs de la Cafetière, en voiture, mais sentant le guet-apens, Momo ne sort pas de son habitacle, car dans la Mercedes de Guy, se trouve un autre homme : Léon, frère de Guy, qu'il est allé chercher chez lui en lui demandant de se munir de sa carabine 22LR.

« JUSTE FAIRE PEUR »

Guy et Léon ont à l'époque été placés sous mandat d'arrêt pour tentative d'assassinat. Léon le tireur a bénéficié d'un bracelet électronique en mars 2026, un mois plus tard que son frère. Tous les deux étaient ce mercredi sur le banc des prévenus de la chambre à trois juges du tribunal de Mons.

Ils répondent de tentative d'assassinat sur Momo, mais aussi sur ses deux copains de sortie, passagers.

Guy explique le motif de cette rixe incompréhensible : « Momo me manquait sans arrêt de respect, j'ai supporté un temps, je lui disais d'arrêter... Ce soir-là, on a eu des mots... On voulait juste faire peur... » On n'en saura pas plus. Le tribunal est perplexe face à la proportion incompréhensible qu'a prise cette dispute. « Pour faire peur, on tire plutôt en l'air ! », rétorque le président d'audience qui note qu'un témoin a vu le tireur à la 22 épauler et viser, suivant la Twingo qui fuyait, criant : « Je vais te crever, fdp ! » « C'est une grave erreur... Nous étions menacés : on aurait dû aller à la police », confie les deux prévenus. Avocat de Momo, Me Discepoli admet la futilité de la dispute, émaillée d'appels



Me Debray et Me Mairiaux défendent les frères accusés. © G.M./Belga

téléphoniques réciproques incessants entre 22h et 00h cette nuit-là. Me Nathan Radelet défend un des amis de Momo, qui avait quitté Mons pour Soignies muni d'une bombe lacrymogène dont il a fait usage « pour défendre Momo ».

MENACE ET SURSIS

Pour tentative de meurtre (avec une 22LR, arme létale utilisée à hauteur d'homme) préméditée, le parquet requiert 7 ans contre les deux

frères sans casier judiciaire. Avocat de Guy, Me Jean-Edmond Mairiaux admet le comportement démesuré et déraisonnable de l'incident, mais plaide que c'est Momo qui a eu l'initiative des contacts.

Me Guibert Debray défend Léon : il plaide du bout des lèvres une requalification en menace armée et, comme Me Mairiaux, plaide un sursis pour ce qui excède la préventive subie. Jugement fin du mois. ■ G. M.

ENVIRONNEMENT

Braine-le-Comte avertit d'une possible présence de cyanobactéries aux Étangs Martel

Par mesure de précaution, la Ville de Braine-le-Comte a installé des affiches aux Étangs Martel pour avertir d'une présence potentielle de cyanobactéries. Les promeneurs sont invités à éviter tout contact avec l'eau.

La Ville de Braine-le-Comte signale une présence potentielle de cyanobactéries, aussi

appelées algues bleues, aux Étangs Martel. Des affiches ont été installées aux différentes entrées du site afin d'informer les visiteurs et de rappeler les consignes de prudence. Les fortes chaleurs de ces dernières semaines peuvent favoriser le développement de ces cyanobactéries dans certains plans



Prudence : pas de baignade, même pour les animaux. © David Claes

d'eau.

La Ville recommande de ne pas laisser les animaux s'abreuver ou se baigner dans les étangs. Les promeneurs sont également invités à éviter tout contact avec l'eau.

Selon les autorités communales, la situation devrait progressivement revenir à la normale avec le

retour de conditions météorologiques plus favorables.

Les services communaux indiquent suivre l'évolution de la situation en lien avec les autorités compétentes. ■

À noter : Envie d'en savoir plus ? Retrouvez toutes les informations sur braine-le-comte.be.

La rénovation de l'école avance à grands pas, elle sera progressivement investie dès la rentrée

Le chantier de rénovation de l'école communale de Ronquières, qui coûtera au total environ 3 millions d'euros, avance à bon rythme. Les élèves intégreront progressivement le bâtiment dès la rentrée, avant un déménagement finalisé durant les congés d'automne.

CEDRIC LOBELLE

Le chantier de rénovation de l'école communale de Ronquières entre dans sa dernière ligne droite. À l'occasion d'une récente visite du site, l'échevin des Études de Braine-le-Comte, Léandre Huart, a constaté que les transformations sont désormais bien visibles. Si les élèves effectueront bien leur rentrée en septembre, ils prendront progressivement possession des nouveaux locaux.

Le déménagement sera entièrement finalisé durant les congés d'automne. Le revêtement de sol effet parquet est désormais posé aux premier et deuxième étages, la cage d'escalier principale a été plafonnée, les travaux de carrelage se poursuivent et les échafaudages ont été retirés de la façade, dévoilant le nouveau visage du bâtiment. «Le chantier a été organisé en plusieurs phases. Il y a d'abord eu toute la partie démolition intérieure, puis la reconstruction et la réno-

vation», explique Léandre Huart.

Le projet ne se limite pas à une remise à neuf des lieux.

NOUVELLES CLASSES, NOUVEAU RÉFECTOIRE

Il permettra d'offrir aux élèves de nouvelles classes, un réfectoire, ainsi que plusieurs locaux destinés à différentes activités pédagogiques. Une annexe a également été construite pour accueillir les nouveaux sanitaires et une nouvelle cage d'escalier extérieure.

Cette rénovation répond notamment à une situation devenue difficile à maintenir. «L'école fonctionnait essentiellement avec quatre classes modulaires dans la cour. Elles devaient être remplacées. C'est aussi pour cela que nous avons décidé de rénover le bâtiment principal, dont l'étage n'était plus accessible depuis des années pour des raisons de sécurité incendie», précise l'échevin.

Le chantier a d'ailleurs été particulièrement consé-

quent. «Nous avons entièrement vidé le bâtiment. Tous les planchers ont été refaits.



« Nous avons décidé de rénover le bâtiment principal, dont l'étage n'était plus accessible depuis des années »

Léandre Huart
ECHEVIN

Tout a été rénové de haut en bas. »

TRANSITION EN DOUCEUR

Si le gros des travaux sera terminé pour la rentrée scolaire, la Commune a préféré ne pas organiser un déménagement précipité avant le retour des élèves.



L'état de l'école communale de Ronquières. © D.R.

«Il restera encore les contrôles des pompiers, de l'électricité et toutes les vérifications techniques. Pour ne pas déstabiliser le corps éducatif, nous avons prévu un déménagement progressif du mobilier qui aboutira durant les congés d'automne», indique Léandre Huart. Les élèves devraient intégrer le nouveau bâtiment après les vacances d'automne.

À cette période, les quatre classes modulaires seront définitivement retirées et l'école fonctionnera entièrement dans ses nouveaux bâ-

timents. Seule la cour de récréation devra encore être réaménagée. Des tranchées doivent en effet être réalisées pour les raccordements aux différents impétrants et à l'égouttage avant une rénovation complète de cet espace, prévue dans le courant de l'année prochaine. La cour restera toutefois accessible aux élèves dès la rentrée.

Le chantier représente un investissement d'environ 3 millions d'euros, dont 1.062.000 euros de subsides ont été accordés pour la partie rénovation. ■

Trois nouveaux distributeurs de billets sont accessibles sur la Place Verte

Le consortium Batopin et la Ville de Soignies ont inauguré un espace Point CASH au centre de Soignies, accessible aussi aux PMR et aux personnes malvoyantes.

Depuis plusieurs années, le consortium Batopin, créé à l'initiative des banques Belfius, BNP Paribas Fortis, CBOKBC et ING, déploie ses points CASH à travers la Belgique.

« Les points CASH sont placés dans des endroits où les citoyens ont réellement besoin d'espèces et où ils passent souvent : dans des rues commerçantes, près d'établissements HORECA, dans des gares, etc. », communiquent la Ville et Batopin.

Après les distributeurs installés à la gare, c'est désormais à la Place Verte que Batopin est présent. La société s'est implantée dans une partie de l'ancien magasin Eki-vrac. « Il s'agit d'un espace intérieur accueillant trois distributeurs de billets, offrant les fonctions de retrait, de dépôt d'espèces et de changement du code PIN. Les clients des banques partenaires du réseau peuvent aussi y consulter le solde de leur compte et y déposer de l'argent. »

VOIX OFF ET BRAILLE

Les personnes à mobilité réduite peuvent utiliser les machines depuis un fauteuil roulant, et « les distributeurs sont dotés d'une voix off pour guider les personnes malvoyantes : l'utilisateur branche ses propres écouteurs dans l'entrée audio du cla-



Inauguré par F. Winckel, Batopin et le propriétaire des lieux. © DR

vier et la voix le guide. Le clavier est en relief, et l'écriture braille est utilisée pour permettre de repérer facilement les différentes parties de l'appareil. » Le tout sous haute surveillance : des caméras filment en permanence et sous plusieurs angles l'endroit.

« Il était essentiel pour nous que ce service indispensable reste accessible à tous, et qu'il soit implanté au cœur de Soignies, là où les habitants vivent, font leurs achats et participent à la vie quotidienne de notre ville. Avec un Point Cash à la gare et un second sur la Place Verte, nous disposons d'une offre plus équilibrée qui répond aux besoins des navetteurs, des commerçants et de toutes les personnes qui fréquentent notre ville », souligne Fabienne Winckel, la bourgmestre de Soignies. ■

À noter : 12, place Verte. Accessible de 6 h à minuit.

DIDIER SWYSEN

De quoi parle-t-on précisément ? Ce projet de loi introduit un pourcentage de limitation dans le calcul de la pension des travailleurs salariés. Il est lié à ce que l'on appelle les « périodes assimilées », des périodes non travaillées durant lesquelles des droits à la pension ont néanmoins été constitués. Le gouvernement ne s'en cache pas : cette partie de la réforme des pensions vise à renforcer le lien entre les prestations de travail effectives et les droits à pension, donc à décourager les départs anticipés du marché du travail et à augmenter le taux d'emploi des travailleurs de plus de 50 ans. « Nous voulons garantir la soutenabilité financière du système de pensions à long terme. Aujourd'hui, près d'un tiers de la carrière de pension des travailleurs salariés est constitué de périodes assimilées », explique le cabinet du ministre des Pensions, Jan Jambon (N-VA). **Toutes les périodes non travaillées seront-elles ciblées ?** Non. Ce sera le cas

chômage avec complément d'entreprise (RCC), ainsi que du crédit-temps de fin de carrière et des emplois de fin de carrière. Les périodes assimilées pour des raisons socialement justifiées, soit la maladie, le repos de maternité, l'invalidité et divers congés de soins au sens large (congé d'aidant-proche, congé pour soutenir quelqu'un en soins palliatifs, etc.), ne seront pas soumises à ce pourcentage de limitation. **Qui sera concerné ?** La réforme n'aura aucun impact sur les pensionnés actuels et ne s'appliquera pas aux bénéficiaires de la pension minimum garantie dans le régime des travailleurs salariés. Sinon, cela peut concerner tous les groupes-professionnels, à l'exception, nous l'avons écrit, des travailleurs portuaires, des pêcheurs de mer reconnus et des travailleurs des arts. Ces derniers sont, malgré tout, très inquiets des plans du ministre (lire ci-dessous). **Quel impact cela pourra-t-il avoir sur votre pension ?** Le pourcentage maximum de périodes assimilées sera lié à votre année de naissance : maximum 40 % de ces périodes prises en compte pour le

CES JOURS QUE VOUS RISQUEZ DE PERDRE POUR LE CALCUL DE VOTRE RETRAITE

C'est une partie de la réforme des pensions du gouvernement Arizona qui devrait être votée ce jeudi à la Chambre : la limitation des périodes assimilées (non travaillées) dans le calcul de la pension des travailleurs salariés.



Le ministre des Pensions a défendu son projet à la Chambre ce mercredi. © Montage S.I.

99

« Pour une carrière de 40 à 45 ans, avec un plafond de 40 %, on pourra encore faire prendre en compte, pour sa pension, entre 16 et 18 années de chômage de longue durée »

Jan Jambon
MINISTRE DES PENSIONS

avantageux (les jours représentant le revenu de pension le plus faible) sont supprimés en premier de la carrière », précise encore le cabinet du ministre des Pensions. « Pour une carrière de 40 à 45 ans, une personne soumise au plafond de 40 % pourra encore faire prendre en compte, pour la constitution de sa pension, entre 16 et 18 années (en équivalents temps plein) de chômage de longue durée. Même avec

le plafond définitif de 20 %, il restera toujours possible de faire entièrement prendre en compte entre 8 et 9 années de telles périodes. » À titre d'illustration, si un pourcentage de limitation de 40 % avait été appliqué à la population des personnes ayant pris leur pension en 2022, seuls 3,5 % de ces pensionnés auraient été concernés par la mesure, précise encore le cabinet. ■

Cette réforme veut renforcer le lien entre travail effectif et droits à la pension : elle vise à décourager les départs anticipés du marché du travail

du chômage involontaire (à l'exception du chômage temporaire et de certains groupes professionnels tels que les travailleurs portuaires, les pêcheurs de mer reconnus et les travailleurs des arts), de la pré-pension et du régime de

calcul de votre pension si vous êtes nés entre 1961 et 1964 inclus. Cela diminuera ensuite par paliers de 5 % et jusqu'à 20 % pour les personnes nées à partir de 1968. Cela donnera donc 35 % de périodes assimilées prises en compte pour le calcul de la pension chez les personnes nées en 1965; 30 % pour celles nées en 1966; 25 % si vous êtes nés en 1967 et donc 20 % dès 1968.

IMPACT LIMITÉ ?

« En cas de dépassement, les jours assimilés les moins

LES TRAVAILLEURS DES ARTS NE DIGÈRENT PAS LA RÉFORME

Les travailleurs des arts sont inquiets : le texte du ministre refuse de prendre en compte les périodes assimilées antérieures à avril 2014. Environ 300 personnes, selon les organisateurs, se sont rassemblées, mercredi, à deux pas du Parlement fédéral, pour demander notamment le respect du principe de « standstill », estimant que les règles ne peuvent être modifiées rétroactivement.

« Notre choix est destiné à garantir la sécurité juridique et la stabilité opérationnelle du projet de loi », précise le cabinet du ministre des Pensions. « Ce n'est qu'à partir d'avril 2014 que la réglementation du chômage a instauré, pour la première fois, une protection contre la dégressivité des allocations

de chômage spécifiquement destinée aux travailleurs des arts. Toute autre délimitation ferait courir un risque d'inégalité de traitement entre différentes catégories d'artistes. »

Le cabinet précise avoir fait des simulations qui n'assimileraient pas la décision à une catastrophe pour les artistes, ce que ces derniers démentent. Même s'ils font partie du gouvernement, des voix se sont élevées au MR (via Charles Gardier, député wallon et à la Fédération Wallonie-Bruxelles) et chez Les Engagés (via la ministre-présidente de la Fédération, Elisabeth Degryse) pour demander au ministre de revoir son calcul. ■

D.SW.

UNE « TAXE SUR LA MALADIE » : L'IDÉE D'UNE FRANCHISE SUR VOS DÉPENSES DE SANTÉ, UNE VRAIE BOMBE !



DIDIER
SWYSEN

Journaliste

Dix milliards d'économies, c'est ce que cherche le gouvernement de Bart De Wever. Une recherche tous azimuts qui n'épargne pas les soins de santé. « L'Écho » a ainsi lu un document, en provenance de l'INAMI, qui a comptabilisé jusqu'à 6 milliards d'euros d'économies potentielles (sur un budget de plus de 46 milliards).

PROPOSITION DÉTONANTE

Soyons clairs : c'est un document de travail qui vise à alimenter la négociation politique. AUCUNE décision n'est prise à ce stade. Il n'empêche que la proposition la plus détonante, c'est l'instauration d'une franchise pour l'accès

aux remboursements des soins de santé. C'est la piste qui rapporterait le plus d'argent. Une franchise, comme pour les assurances : cela signifie que vous devriez dépenser un certain montant de votre poche, lors de vos visites chez le médecin ou de vos examens médicaux, par exemple, avant d'être remboursé du premier euro par votre mutualité. Plusieurs scénarios sont évalués. Si chaque Belge devait payer 500 € de soins de sa poche avant que l'assurance maladie intervienne, l'économie pour le budget de l'État atteindrait 4,7 milliards d'euros. Elle serait de 4 milliards avec une franchise de 400 € et de 3 milliards avec une franchise de 300 €, écrit « L'Écho ». Mais le scénario le plus praticable, selon l'INAMI, est celui qui épargnerait les publics les plus précaires. Appliquer une franchise

de 500 € à toutes les personnes ne bénéficiant pas de l'intervention majorée (BIM) permettrait d'économiser 3,6 milliards d'euros (2,4



“
« La franchise, ce serait
une couche qui
complexifierait le système
et créerait des incertitudes
financières pour les
patients »

Marianne Hiernaux
MUTUALITÉS LIBRES

milliards avec une franchise de 300 €). L'INAMI émet toutefois des doutes sur cette mesure, qui remettrait en cause les fondements du système de sécurité sociale, à savoir l'égalité d'accès au remboursement.

MR ET N-VA CONFORTÉS

On le devinera sans peine, c'est une véritable bombe. Les Engagés, qui ont toujours fait de la santé leur cheval de bataille, n'ont pas souhaité réagir mercredi. Au contraire du cabinet du ministre de la Santé, Frank Vandenbroucke (Vooruit), qui a été très clair : « Cette note ne vient pas de nous. L'INAMI a réalisé ces calculs à la demande d'autres partis de la coalition, pas à la nôtre. Nous sommes totalement opposés à ce type de proposition. Nous ne mettrons pas en place un système qui rend les soins de santé inacces-

sibles financièrement pour les gens. Tant que Vooruit est au gouvernement, une telle mesure n'arrivera pas ».

La note de l'INAMI confortera néanmoins le MR et la N-VA dans leur volonté de faire des économies dans les soins de santé ; elle leur donnera des arguments et cela risque donc de crispier les discussions entre le duo et les trois autres partenaires (Vooruit, Les Engagés et le CD&V). Certainement si l'on se focalise sur la franchise, peut-être moins si l'on se concentre sur le nombre de bénéficiaires du statut BIM, voire d'autres pistes.

Une franchise qui n'a pas non plus été bien accueillie par les mutualités.

« Ce serait d'une complexité sans nom et une mesure dangereuse pour l'accessibilité aux soins de santé », réagit Brieuc Wathelet, le

SOINS DE SANTÉ: LES PISTES D'ÉCONOMIES CALCULÉES PAR L'INAMI



 **500€** de franchise → **4,7 milliards** d'économies pour l'État 

400€
de franchise
=
4 milliards
d'économies

300€
de franchise
=
3 milliards
d'économies

Si l'on exonère les BIM de la mesure

500€ de franchise → **3,6 milliards** d'économies

300€ de franchise → **2,4 milliards** d'économies

Doubler le ticket modérateur pour les visites chez le médecin → **696 millions** d'économies

directeur politique de la mutualité socialiste Solidaris. « Il faut puis, regardez tout ce que l'on vit. Il y a eu la pandémie. Là, on a des problèmes avec la canicule.

Si l'on considère les énormes défis qui s'imposent à nous, nous avons besoin et nous sommes en capacité d'avoir un système de santé solide pour les rencontrer (...) On veut changer la philosophie d'un système qui assure notre sécurité parce qu'il est collectif; raison pour laquelle, il doit être financé collectivement. Le système de franchise, c'est dire que, jusqu'à un certain point, la santé devient votre responsabilité. Mettre de côté cette sécurité collective est une erreur monumentale. »

Du côté des Mutualités Libres, on insiste sur le fait « qu'il ne s'agit pas d'une décision, ni même d'une orientation politique et il est donc important de ne pas tirer de conclusions hâtives ». « Nous sommes conscients que la maîtrise des dépenses de santé est un

défi réel. Avec le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques et les innovations médicales, il est essentiel

”

« Nous ne mettrons pas en place un système qui rend les soins de santé inaccessibles financièrement pour les gens. Tant que Vooruit est au gouvernement, une telle mesure n'arrivera pas »

Frank Vandenbroucke
MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

de veiller à un système soutenable », réagit Marianne Hienaux, la responsable de la communication.

« Les efforts devront être partagés par l'ensemble des acteurs du sys-

tème de santé, avec notamment l'accent sur les soins appropriés plutôt qu'un transfert de la facture vers les patients : les économies ne devraient pas se faire au détriment de l'accès aux soins. »

CHANGEMENT D'ARCHITECTURE

Pour les Mutualités Libres, cette mesure serait un changement complet dans l'architecture des soins de santé et viendrait s'ajouter à la contribution via l'impôt (de façon progressive). « Il s'agirait alors d'une contribution complémentaire qui ne serait pas aussi fine dans sa proportionnalité. Selon nous, il serait mieux d'améliorer la politique fiscale et nous restons ouverts à l'amélioration du statut BIM. Dans tous les cas, cette mesure serait une couche qui complexifierait le système et créerait des incertitudes financières pour les patients. »

Une proposition qui semble en tout cas soulever de nombreuses questions chez nos interlocuteurs. Affaire à suivre... ■

 Une franchise de 500 € pour vous faire soigner, est-ce trop?

OUI

NON

89 %

Sondage de Sudinfo

11 %

Payer deux fois plus cher vos visites chez le médecin

Parmi les autres mesures calculées par l'Inami figure le doublement du ticket modérateur. Le ticket modérateur, c'est la part que paie le patient lorsqu'il se rend, par exemple, chez un médecin généraliste. Elle correspond actuellement à 4 € si vous n'êtes pas bénéficiaire de l'intervention majorée (un euro dans ce cas). Doubler le ticket modérateur pour les soins de première ligne (médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, etc.) pourrait générer une économie de 696 millions d'euros, selon les calculs de l'Inami, là où une simple indexation de 2,9 % de ces tickets modérateurs rapporterait 20,2 millions d'euros. L'Inami parle d'estimations maximalistes.

La mesure ne réjouit pas plus

les mutuelles. « Ce serait une énorme erreur, car cela poserait encore une fois un problème d'accessibilité aux soins. Un affilié sur deux renonce déjà à des soins à cause de problèmes financiers », intervient Briec Wathelet, le directeur politique de la mutualité Solidaris. « C'est comme cela que l'on aggrave les problèmes de santé. Il ne faut jamais oublier que l'accessibilité des soins en première ligne réduit les coûts d'intervention ultérieure, en seconde ligne. (...) J'ai envie de demander au MR et à la N-VA s'ils prennent la mesure des conséquences de ce qu'ils pourraient décider sur un secteur aussi crucial que la santé. »

Revient aussi, en bonne place, dans le document de

l'Inami, la limitation de l'accès au statut de bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) qui est depuis long-

”

« Ce serait une énorme erreur, car cela poserait encore une fois un problème d'accessibilité aux soins. Un affilié sur deux renonce déjà à des soins à cause de problèmes financiers »

Briec Wathelet

DIRECTEUR POLITIQUE CHEZ SOLIDARIS

temps un sujet de préoccupation du gouvernement Arizona. Le statut BIM donne

accès à des soins médicaux moins chers et à d'autres avantages sociaux (tarif réduit pour l'énergie...). Près de 2,5 millions de personnes y ont droit, pour un coût estimé entre 3.000 et 4.000 euros par personne par an, selon l'Association belge des syndicats médicaux.

Ce sont justement ces 21 % de bénéficiaires qui font froncer les sourcils de certains, alors que le risque de pauvreté touche 10,5 % de la population. Il a d'ailleurs déjà été question de réduire de 30 % le budget consacré aux BIM d'ici à 2029. En supprimant l'octroi automatique du statut, à l'exception des personnes handicapées ; en alignant le plafond de revenus sur le seuil de pauvreté et en prenant en compte le patrimoine immobilier (pas

d'accès si on possède plus d'un bien) et mobilier.

COTISATIONS PATRONALES

Que trouve-t-on encore dans le document ? Un paragraphe évoque la cotisation patronale de 30 % à 40 % pour les deuxième et troisième mois d'incapacité de travail (ce qui rapporterait 43 millions d'euros à l'État) ; on y évoque aussi, selon « L'Écho », le non-financement partiel de la norme de croissance des soins de santé (640 millions d'économies) ou l'idée de lutter davantage contre la fraude sociale. Exemple ? Rendre obligatoire le contrôle physique des invalides résidant à l'étranger permettrait d'économiser 25 millions d'euros. ■

D.S.W.

Une réduction pour la taxe de mise en circulation de 110.000 familles wallonnes

Vous achetez un véhicule ? On ne vous apprend rien, vous devrez vous acquitter de la taxe de mise en circulation. Mais depuis ce 1^{er} juillet, une réduction de 250 € est accordée à certaines familles en Wallonie.

FRANÇOISE DE HALLEUX

Disons-le d'emblée, cette réduction sur la taxe de mise en circulation (TMC) n'a rien à voir avec la future vignette routière dont on parle tant, et pour laquelle le gouvernement wallon promet une compensation fiscale.

La réduction dont on parle ici a été décidée l'année dernière déjà et est entrée en vigueur en Wallonie au début de ce mois de juillet. On parle d'une réduction fixe de 250 €, quel que soit le montant de la taxe qui varie, lui, selon le véhicule. Qui peut obtenir cette réduction ? Les familles monoparentales qui bénéficient d'allocations familiales complémentaires. Ces familles sont reprises dans les fichiers des caisses d'allocation familiale. Le fisc wallon en est directement informé. Cela signifie que la réduction se fera de manière



Bonne nouvelle pour les mamans solos. © iStock

automatique. Les personnes concernées ne doivent donc pas la réclamer. La réduction figurera noir sur blanc sur la facture. « Le système vient d'entrer en vigueur et il fonctionne ! », assure Nicolas Yernaux, porte-parole du SPW. Vérifiez tout de même que la réduction est bien appliquée. Si la réduction n'apparaît pas et que vous pensez y avoir

droit, il est possible d'introduire une demande via un formulaire qui sera mis en ligne sur le site web wallonie.be (fiscalite-des-vehicules).

UNE VOITURE TOUTS LES 5 ANS

Selon les estimations, entre 100.000 et 110.000 familles monoparentales en Wallonie entrent dans les condi-

tions pour bénéficier de cette réduction. Elle ne vaut qu'en cas d'achat d'un véhicule (neuf ou d'occasion), on parle bien ici de la taxe de mise en circulation et non de la taxe (annuelle) de circulation. « On change de véhicules tous les cinq ans environ. Sur base de cela, on estime que 7.500 à 10.000 familles monoparentales pourraient bé-

néficier de cette réduction de 250 € pour cette demi-année 2026 (de juillet à décembre 2026) et donc, le double pour une année complète », poursuit Nicolas Yernaux. Pour le

”

« Le système vient d'entrer en vigueur et il fonctionne ! »

Nicolas Yernaux
PORTE-PAROLE DU SPW

budget wallon, ce cadeau fiscal du gouvernement MR-Engagés peut représenter jusqu'à 5 millions d'euros par an.

Une même réduction de 250 € sur la TMC est accordée aux familles nombreuses, mais depuis plus longtemps, depuis un an déjà (juillet 2025). ■

RAPPEL, CONTRÔLES, ACHAT... : CE QUE VOUS IGNOREZ ENCORE SUR LA VIGNETTE

Comment savoir si je roule sur une route payante, qui pourra me contrôler, serai-je informé de la fin de validité de ma vignette, comment faire si je ne maîtrise pas le numérique... Voici les réponses aux questions qui se posent.



FRANÇOISE
DE HALLEUX

Journaliste

Au-delà de l'accord politique entre les trois Régions, il reste beaucoup de choses à mettre en place pour rendre la vignette routière opérationnelle. Son entrée en vigueur est annoncée, au mieux, pour le 1^{er} mai 2027. On verra si les autorités pourront tenir ce timing. Ces dernières évoquent déjà un possible report au 1^{er} juin ou au 1^{er} juillet.

Contrairement à la plupart des taxes, cette vignette (qui est une taxe aussi) sera optionnelle. L'automobiliste ne devra la payer que s'il emprunte les autoroutes et les routes régionales (qui englobent les anciennes routes nationales et provinciales). « On se doute bien que par facilité, les automobilistes belges prendront la vignette, à part peut-être un papy ou l'autre qui n'utilise plus sa voiture que pour aller à l'épicerie du coin ou à la messe », sourit Joost Kaesmans, responsable des affaires publiques chez Tou-

ring.

Ce côté non obligatoire complique les choses sur plusieurs points. Tout d'abord, contrairement à une taxe annuelle de circulation, pour laquelle le SPW fiscalité envoie la facture chaque année à tous les propriétaires de véhicule (et à date fixe, en fonction de la date d'immatriculation), la vignette devra être payée à l'initiative du particulier selon ses besoins. « Mais comment va-t-il se souvenir que sa vignette arrive à échéance ? », s'interroge le responsable de Touring.

« D'autant qu'il peut choisir la durée de sa vignette (dix jours, un mois, deux mois, un an...), même un Belge ». « Cette fonctionnalité sera prévue pour les utilisateurs qui créeront un compte et communiqueront leurs coordonnées sur la plateforme numérique, lors de l'achat de la vignette », répond le cabinet du ministre wallon des Infrastructures, François Desquesnes (les Engagés). « Ils pourront ainsi recevoir un rappel à l'approche de l'échéance de leur vignette ».

Ensuite, les contrôles de-

ront être ciblés sur les routes payantes. Pas question de sanctionner un automobiliste qui circule sur une petite route de village sans vignette ! Il ne pourra être mis à l'amende que s'il est pris sans vignette sur une route non communale donc. Verra-t-on un « flic »



“
« Nous avons près
de 100 caméras ANPR
sur le territoire wallon.
Il faudra en rajouter
pour la vignette »

Cabinet de François Desquesnes
MINISTRE WALLON DES
INFRASTRUCTURES

à chaque coin de rue payante ? Pas du tout ! La police n'est pas compétente pour vérifier le paiement de la vignette, seuls les agents du SPW Finances

auront ce pouvoir en Wallonie (et leurs homologues bruxellois et flamands, sur le territoire des deux autres régions).

Ces agents utiliseront les caméras ANPR fixes déjà implantées sur le territoire wallon, dont les données sont centralisées à Perex (Dausoulx). Elles permettent, pour le moment, de faire payer la taxe kilométrique aux camions, de contrôler le paiement de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation ou de faire des études de trafic... « Nous en avons entre 80 et 100 sur tout le territoire wallon », précise le cabinet Desquesnes. « Il faudra en rajouter dans certaines zones ». Les six brigades mobiles du SPW Finances, aussi équipées de caméras ANPR, pourront aussi effectuer des contrôles plus aléatoires.

DES POINTS DE VENTE À CRÉER

Pour les conducteurs étrangers, qui ne font que traverser notre petit pays sans savoir qu'il y a une vignette à payer, trouveront-ils des panneaux aux frontières et des bornes leur permettant d'acheter une vignette ?

Oui, il y aura des panneaux informatifs sur les grands axes aux frontières. « Les conducteurs étrangers utiliseront la même plateforme numérique commune aux trois Régions. Il sera également possible d'acheter la vignette par l'intermédiaire de tiers, notamment pour les personnes qui ne maîtrisent pas les outils numériques. Les canaux et points de vente précis doivent encore être définis », ajoute le cabinet du ministre.

Au fait, quand on est au volant, comment reconnaît-on une route gratuite (communale) d'une route payante ? Les autoroutes et grosses « nationales » à quatre bandes sont facilement reconnaissables, mais quid des autres ? « Les routes régionales portent généralement un numéro précédé de la lettre N », répond le cabinet Desquesnes.

Si votre souhait est d'éviter la vignette en n'empruntant que des routes communales (ce qui n'est vraiment pas simple !), sachez que le simple fait de traverser (sans l'emprunter) une route régionale vous oblige à prendre la vignette ! ■

LE SOIR

De 638 millions à 6 milliards d'euros, le grand écart des économies potentielles dans les soins de santé

La préparation du budget des soins de santé révèle de profondes divergences entre le cadre fixé par le ministre Vandenbroucke et les pistes plus radicales étudiées par l'Inami et le Bureau du Plan.

SANDRA DURIEUX

Le Premier ministre Bart De Wever a tranché. C'est à l'automne que se déroulera la délicate négociation budgétaire visant à dégager un train d'économies de 10 milliards d'euros d'ici 2031. L'été devait donc être calme sur ce front, mais c'était sans compter sur les impératifs calendaires du budget des soins de santé. Pour être voté fin octobre, et donc opérationnel pour 2027, ce budget fait l'objet d'une négociation en amont entre le politique et les membres du comité de l'assurance de l'Inami (mutuelles, représentants de soignants, fédérations hospitalières...). Et depuis 2025, c'est une lettre de mission, rédigée par le ministre fédéral de la Santé, Frank Vandenbroucke (Vooruit), qui lance officiellement les hostilités en présentant le cadre budgétaire et les grandes lignes politiques sur lesquelles les négociations doivent porter. Et selon la loi, cette lettre doit être envoyée aux différentes parties pour le 20 juillet au plus tard.



tion budgétaire de l'automne. En attendant, les acteurs peuvent commencer à travailler. En 2027, le budget des soins de santé se verra augmenter de 1,98 milliard d'euros (norme de croissance, indice santé...) pour atteindre 46,51 milliards d'euros. 171,5 millions d'euros d'économies devront également être réalisées dans le secteur : des cacahouètes par rapport au quasi-milliard d'euros dégagé en 2025-2026. Au total, 638 millions d'économies devront être faites d'ici 2029 grâce à diverses mesures proposées par le ministre, dont une qui risque d'être particulièrement discutée : le plafonnement de l'indexation des honoraires de soignants selon la formule du « centenindex » à laquelle seront soumis les travailleurs salariés du pays. « Soyons clairs, ces mesures ne nous réjouissent pas, car elles auront à nouveau un impact sur les moyens hospitaliers, dont une partie découle des honoraires médicaux », estime Philippe Devos, directeur général de la fédération Unessa. « Mais dans le contexte budgétaire actuel, on ne s'attendait pas à ne pas devoir mettre encore un peu la main à la poche. Le cadre fixé par le ministre nous paraît donc tenable. » Pour Briec Wathelet, conseiller politique chez Solidaris, « le problème est que le cadre fixé par le ministre est d'ores et déjà dépassé. Il ne tient absolument pas compte des mesures d'économies supplémentaires qui seront probablement demandées au secteur pour atteindre les 10 milliards souhaités par le gouvernement fédéral. On va négocier une feuille de route qui sera déchirée en mille morceaux par de nouvelles mesures qui ne seront plus négociées mais imposées. Et qui, au regard de ce qu'on en sait déjà, nous paraissent être un catalogue des enfers ».

Une franchise pour accéder

Attendre l'automne pour entamer les discussions autour des économies dans les soins de santé était donc illusoire, même si les arbitrages dans ce secteur interviendront bien en même temps que les autres, lors de la négociation finale, donc. D'ici là, les différents acteurs ont de quoi emporter quelques devoirs de vacances pour préparer des discussions qui s'avèrent déjà délicates tant les pistes d'économie sont parfois



renversantes.

En effet, la lettre de mission de Vandenberghe, que *Le Soir* a pu consulter, paraît presque pâle aux côtés d'un autre rapport réalisé par l'Inami, mis au jour par *L'Echo* et dont *Le Soir* a pu prendre connaissance. Ce document chiffre les économies qui pourraient être réalisées dans les soins de santé en mettant en œuvre une quinzaine de mesures qui avaient été imaginées par le Bureau du Plan en juin dernier. Et le choc des chiffres est percutant : là où la lettre de mission de Frank Vandenberghe envisage un effort budgétaire de 638 millions d'euros dans l'assurance-maladie d'ici 2029, le rapport de l'Inami voit dans les mesures du Bureau du Plan un potentiel (maximaliste) de 6 milliards d'euros d'économies à réaliser d'ici 2031... De quoi pimenter encore un peu plus les discussions autour de la table des négociations, d'autant que les mesures proposées de part et d'autre nourrissent une tout autre vision de l'organisation de la sécurité sociale en Belgique.

Plafonnement de l'indexation des honoraires

Prenons la lettre de mission du ministre Vandenberghe tout d'abord. Rappelons-le, celle-ci doit servir de cadre aux discussions avec les acteurs du comité de l'assurance, mais les propositions qui y figurent n'ont pas encore reçu l'aval du gouvernement. Les unes et les autres seront discutées, marchandées au cours de la négocia-

au remboursement ?

Ce « catalogue » auquel il est fait allusion, ce sont les scénarios d'économies imaginés par le Bureau du Plan et budgétés depuis par l'Inami. Parmi ceux-ci figure l'idée d'imposer une franchise minimale à payer par chaque citoyen pour accéder au remboursement des soins de santé. L'Inami a calculé divers scénarios. Si chaque citoyen, sans distinction, venait à payer 500 euros de franchise annuelle, l'économie pour l'assurance-maladie serait de 4,7 milliards d'euros. Si on exemptait les bénéficiaires de l'intervention majorée de cette obligation, l'économie serait de 3,6 milliards d'euros. Si la franchise était de 400 euros pour tous, l'économie serait de 4 milliards d'euros. Et ainsi de suite. L'Inami a calculé l'impact d'autres pistes imaginées, telles que le doublement du montant du ticket modérateur pour les soins de première ligne, qui rapporterait près de 700 millions d'euros. Au total, dans la version maximaliste des scénarios envisagés, les économies potentielles à réaliser dans les soins avoisineraient les 6 milliards d'euros. « Tant que Vooruit est au gouvernement, une mesure comme une franchise pour accéder au remboursement des soins de santé n'arrivera pas. Nous ne mettrons pas en place un système qui rend les soins de santé inaccessibles financièrement pour les gens », a d'ores et déjà réagi le ministre Vandenberghe, laissant présager les tensions qui agiteront les discussions budgétaires entre les partis de la coalition. C'est que le véritable fossé qui sépare les deux documents est plus philosophique qu'économique. Les scénarios tels qu'une franchise modifient les fondements de la sécurité sociale en Belgique en faisant reposer une part beaucoup plus importante du financement des soins sur les patients eux-mêmes. C'est toute la conception belge de l'assurance maladie, fondée jusqu'ici sur la solidarité collective, qui se retrouverait alors au cœur des arbitrages.

Les flexi-jobs suscitent beaucoup de contorsions politiques

Au sein du gouvernement, N-VA et CD&V veulent les évaluer. Ils soupçonnent ces emplois complémentaires et flexibles de remplacer les emplois normaux. Une étude remise au Conseil national du travail le suggère. Mais elle se focalise sur l'horeca.

ANALYSE

PASCAL LORENT

Depuis l'entame de la semaine, les flexi-jobs sont au centre du débat politique. Étendus à l'ensemble des secteurs d'activité depuis le 1^{er} juillet, ils ont fait l'objet d'une sortie médiatique du ministre fédéral du Budget, Vincent Van Peteghem (CD&V). Et le débat autour de ces emplois complémentaires accessibles aux salariés travaillant au moins à 4/5^e temps via un contrat classique et aux pensionnés, agite désormais le gouvernement fédéral, qui sera interpellé ce jeudi à la Chambre.

L'Arizona se contorsionne

Dans un entretien à *De Standaard* publié ce lundi, Vincent Van Peteghem suggérerait que l'on procède à l'évaluation du dispositif. Au nom d'un principe d'égalité entre différentes formes d'emploi atypiques – les flexi et les jobs étudiants – soumises à des cotisations différentes (et différentes d'un contrat de travail classique) et générant des droits variant selon le lien juridique avec l'employeur. Et en raison d'un autre « soupçon » pesant sur cette forme de travail flexible : l'optimisation fiscale et sociale privant la Sécurité sociale et le fisc de recettes, un flexi-job étant soumis à des cotisations sociales limitées à 28 % et ses revenus restant, jusqu'à un certain plafond, défiscalisés.

Une demande balayée par David Clarinval (MR), ministre fédéral de l'Emploi : « Les faits et les chiffres démontrent qu'il n'en est rien. » Fin de la discussion ? Non, car un autre cadreur du gouvernement a remis une couche : dans le podcast de *Het Laatste Nieuws*, Jan Jambon (N-VA), ministre des Finances et des Pensions, a demandé qu'on évalue le régime des flexi-jobs. Cette fois, c'est le parti du Premier ministre qui formule cette demande. Pourquoi ?

Un soupçon d'ingénierie fiscale

Vincent Van Peteghem le laissait entendre : les flexi-jobs serviraient à une forme d'optimisation fiscale du travail pour certains salariés. Ceux-ci rédui-

L'horeca est un des secteurs d'activité économique qui n'hésite pas à recourir aux flexi-jobs. © PHOTO NEWS

raient leur temps de travail et le salaire soumis à l'impôt, au profit d'un flexi à la rémunération nette d'impôt. « Une critique que l'on peut formuler à l'égard des flexi-jobs est qu'ils incitent des personnes à passer à un régime de travail à 4/5^e temps, afin de compléter ensuite leurs revenus avec un flexi-job », a résumé Jan Jambon. Une situation qui ne concerne potentiellement que 17 % des flexi-jobeurs, reconnaît-il. « Il faut alors se demander si cela entraîne une forme de cannibalisation de l'emploi normal. Je n'ai pas de réponse à cette question pour l'instant, mais je trouve logique que l'on puisse l'étudier. »

Une hypothèse que David Clarinval réfute. « Pour pouvoir accéder à un flexi-job, ils (NDLR : les travailleurs) devraient donc volontairement réduire leur emploi à un 4/5^e, avec toutes les conséquences que cela implique : une perte de salaire, moins de jours de vacances, un pécule de vacances plus faible, une prime de fin d'année réduite et, en outre, un délai d'attente de deux trimestres avant de pouvoir bénéficier du régime des flexi-jobs. » Et d'asséner : « Aujourd'hui, aucune étude ne perçoit d'effet de substitution vis-à-vis des emplois réguliers. »

Aucune étude ? Pas exactement. Le Bureau du Plan, la Cour des comptes et l'ONSS ont évalué le système après la précédente extension, en 2024. Le rapport a été récemment transmis au Conseil national du travail. Ils y expriment la crainte d'une substitution

entre le flexi-travail et le travail régulier chez les flexi-jobeurs, même si celle-ci reste limitée en intensité et en durée.

Son point faible : elle se base pour cela sur l'analyse des données relatives au secteur horeca, lequel présente des spécificités en matière d'horaires (tardifs, coupés) et de jours de travail (le week-end). « Il existe une grande diversité parmi les travailleurs réguliers et les flexi-jobeurs, et ce qui est vrai pour l'horeca ne l'est pas nécessairement pour une grande entreprise », nuance Rudi Delarue, président du Conseil national du travail (CNT), dans *De Standaard* de ce mercredi. « Étant donné que le Bureau fédéral du Plan n'a réalisé une analyse détaillée que pour le secteur de

l'horeca, il est indiqué de rester prudent pour ce qui est d'en étendre les conclusions et constats en matière de flexi-jobs à d'autres secteurs », lit-on dans l'avis rendu par le CNT sur ce rapport.

Un risque de remplacement

L'autre accusation qui frappe les flexi-jobs, c'est de se substituer à l'emploi classique : au lieu de créer un poste de travail, on partage les heures entre plusieurs flexi-travailleurs. « L'étude montre que l'apparition de postes de flexi-jobs ne s'accompagne pas d'une hausse globale de l'emploi. On observe plutôt une réduction du volume de travail régulier d'environ 3 à 5 %, ce qui prouve que les entreprises concernées remplacent du travail classique par du travail sous statut flexi-job. C'est ce que l'on appelle un effet de substitution », lit-on dans *De Standaard*. Par ailleurs, dans ses statistiques pour l'année 2025, l'ONSS pointait que 7,3 % des entreprises utilisant ce système, n'occupaient que des flexi-travailleurs.

« Au niveau sectoriel, le glissement se produirait principalement au détriment d'autres formes de travail flexible, comme le travail intérimaire, lors de nouveaux recrutements ou lors de la régularisation du travail au noir », argumente Bart Buysse, administrateur délégué d'Unizo, l'Union des Classes moyennes flamandes. « C'est tout autre chose que d'affirmer que les flexi-jobs détruisent des emplois fixes à grande échelle. »

Une étude (tardive) qui en appelle d'autres

La FGTV s'étonne que cette étude sorte après la généralisation du système. Et on peut en effet s'interroger : pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas commandé une analyse d'impact préalable ? « Les systèmes existants devraient d'abord être correctement évalués avant d'étendre le modèle à d'autres secteurs de manière irréfléchie », plaide le syndicat socialiste. Le président du CNT, lui, demande une évaluation générale du système des flexi-jobs : « Il est urgent d'allouer davantage de moyens publics pour poursuivre cette évaluation. »

Quelles sont les mesures qui doivent encore être votées pour la rentrée ?

Protection des enseignants suite au passage à 22 périodes, décrochage scolaire, enseignement spécialisé, budget pour le numérique. À la veille des congés parlementaires, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'apprête à adopter une série de mesures qui auront un impact sur la rentrée scolaire. Quatre questions pour comprendre.

DÉCODAGE

CHARLOTTE HUTIN

Alors que les écoles sont fermées et que les directions ont entamé leurs vacances, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) s'apprête à adopter définitivement ce jeudi une série de textes qui auront des effets dès la rentrée du 24 août. Il est question de lutte contre le décrochage et l'absentéisme scolaire, de mesures de protection limitées dans le temps pour les enseignants du secondaire supérieur ou encore de l'adaptation de l'offre dans le spécialisé. Voici ce qu'il faut retenir.

1

Pourquoi de nouvelles mesures arrivent-elles juste avant la rentrée ?

Le gouvernement MR-Engagés profite de la dernière séance plénière avant les vacances parlementaires pour faire adopter des textes attendus de longue date, comme sur le décrochage scolaire, mais aussi un vaste décret de 79 articles, avec un avis du Conseil d'Etat sollicité dans l'urgence, ainsi qu'un décret-programme III. Selon l'exécutif, ce dernier contient essentiellement des adaptations techniques destinées à assurer la continuité des réformes engagées lors du budget 2026. En commission de l'Education, l'opposition a vivement dénoncé ce calendrier, estimant que les écoles disposent de trop peu de temps pour préparer la rentrée.

2

Comment fonctionnera la protection des temporaires prioritaires ?

À partir de la rentrée, le passage de 20 à 22 périodes face classe dans l'enseignement secondaire supérieur (de la 4^e à la 6^e secondaire) réduira les besoins de personnel d'environ 1.300 équivalents temps plein. Pour accompagner cette transition, les enseignants temporaires prioritaires – un statut obtenu après un certain nombre de jours d'ancienneté – pourront conserver, jusqu'au 31 décembre 2026, le volume horaire dont ils disposaient au 3 juillet, même si leur école n'a plus suffisamment d'heures à leur attribuer. Il reviendra au réseau d'enseignement ou au pouvoir organisateur d'activer ce dispositif. Les enseignants concernés seront alors mis à disposition de leur école pour accomplir différentes missions. L'impact budgétaire est estimé à maximum 16,3 millions d'euros.

Ce filet de sécurité pourrait être prolongé jusqu'en juillet 2027 après une évaluation dont les contours restent flous. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs demandé que les critères permettant cette prolongation soient définis à l'avance. Une recommandation que la majorité n'a finalement pas suivie.

L'opposition reste très critique. Bénédicte Linard (Ecolo) estime le dispositif « juridiquement problématique », car il exclut les temporaires non prioritaires ainsi que les enseignants qui n'avaient pas anticipé la réforme en déposant un acte de candidature. Le député Bruno Bauwens (PTB) résume quant à lui la mesure comme « un préavis de trois mois et demi avant le C4 ».

3

Pourquoi le gouvernement revoit-il la réforme contre le décrochage scolaire ?

Alors que le décrochage scolaire continue de progresser, le gouvernement remet sur la table une réforme adoptée en urgence en mai 2024, mais jamais

entrée en vigueur. Le dispositif prévoyait un accompagnement progressif des élèves en fonction du nombre d'absences injustifiées ainsi qu'une meilleure coordination entre écoles, centres PMS et éventuellement le secteur de l'aide à la jeunesse.

Entre-temps, le texte a subi quelques modifications, « afin de rendre ce dispositif plus facile à mettre en œuvre dans nos écoles, sans en modifier l'ambition ». Premier changement : les écoles ne devront plus encoder les absences dans deux applications distinctes. Un seul outil alimentera automatiquement les différents systèmes. Le délai permettant de justifier passe également de cinq à dix jours. Autre modification : la désignation d'un garant chargé de l'accrochage scolaire devient uniquement obligatoire dans les écoles affichant un taux élevé de décrochage.

Pour le député socialiste Ersel Kaynak, ces adaptations affaiblissent la réforme initiale alors même que « le décrochage concerne désormais un élève sur huit ». Il regrette également que les élèves majeurs décrocheurs doivent marquer leur accord en vue de faire l'objet d'un suivi. La réforme s'appliquera dans le primaire dès cette rentrée et dans le secondaire à partir de 2027-2028.

Un autre décret raccourcit les délais de traitement des recours contre les exclusions définitives (416 élèves étaient concernés en 2025-2026). Objectif : réduire les périodes d'incertitude pour les élèves et leurs familles. Par ailleurs, lorsque les démarches de réinscription échouent, l'administration pourra désormais proposer à l'élève une place dans l'ensemble des réseaux d'enseignement, et non plus uniquement au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement. Une fois n'est pas coutume, ce texte devrait être adopté avec un large soutien.

4

D'autres mesures sont-elles prévues ?

Un décret « fourre-tout » intègre également plusieurs adaptations concernant l'enseignement spécialisé. Il entend faciliter l'ouverture de nouvelles implantations ou sections « là où les besoins existent », même si la cartographie précise n'est pas encore terminée. « Elle est en cours de finalisation », a indiqué Valérie Glatigny. « On a tous en tête ces histoires d'élèves qui doivent parfois faire des heures de transports en bus scolaire. » Le décret permet aussi la création de classes à visée inclusive (Clavi) dans l'enseignement maternel ordinaire. Par ailleurs, deux nouvelles fonctions paramédicales sont créées : celle d'orthopédagogue clinicien et d'aide-soignant. Le texte instaure aussi un pilotage de l'enseignement spécialisé, encore inexistant en FWB.

Le décret-programme III consacre un budget non utilisé de 8,3 millions d'euros au numérique. En clair, le gouvernement maintient le dispositif « Mes outils numériques », qui permet aux familles de bénéficier d'un bon de 150 euros pour l'achat d'un outil numérique et aux écoles de disposer d'un fonds de solidarité destiné aux élèves plus précaires. Mais le mécanisme étant largement sous-utilisé, les crédits non dépensés seront directement redistribués aux établissements via leurs moyens de fonctionnement. Chaque école recevra un montant forfaitaire de 1.000 euros, auquel s'ajoutera une part calculée en fonction du nombre d'élèves. Ces moyens resteront prioritairement destinés au numérique, mais les écoles disposeront d'une plus grande marge de manœuvre pour les utiliser.

Trop vieux pour travailler, jamais pour gouverner

En Belgique, il n'y a pas d'âge maximum pour être élu. Même après l'âge légal de la pension, certains seniors décident de continuer leurs mandats... parfois même d'en prendre de nouveaux. Rencontre avec ceux qui ont choisi la vie politique plutôt que la retraite.

VALENTIN MAGERAT
JOACHIM VINCENT

A lors ? Vous êtes venus interroger un vieux crocodile ? » Assis derrière son bureau, Christian Fayt (PS) termine de ranger ses affaires. Le conseil communal d'Ittre vient de l'achever et tous les conseillers sont déjà partis. Il ne reste que quelques employés de l'administration communale au rez-de-chaussée, et, à l'étage, le « vieux crocodile ». Le bourgmestre PS n'est pourtant pas le plus âgé à assurer une fonction en politique. Il vient à peine de passer le cap des 67 ans. « Installez-vous. » Il désigne les deux sièges en face de lui de son bras plâtré. « Un simple accident sans importance », assure-t-il avant de revenir sur sa longue carrière. D'abord agent des eaux et forêts, il devient délégué syndical, puis rejoint une liste politique dans la commune d'Ittre. « C'était en 1994 », se rappelle l'édile, « et je suis sorti élu avec 89 voix. »

La notoriété comme garantie

Entouré de livres et de dossiers soigneusement rangés dans son cabinet d'avocat à Jodoigne, Jean-Paul Wahl (MR) revient lui aussi sur son parcours à travers les différents niveaux de pou-

voir. Pour le doyen du parlement wallon, son énième mandat n'est pas un hasard : « J'ai une certaine connaissance des rouages, tant du parti que du parlement... On s'est dit : "Le vieux, on va encore un peu le garder". » Le libéral ne mâche pas ses mots et considère que ses 70 ans sont un atout pour son parti : « Je peux m'exprimer avec beaucoup plus de liberté que jamais. » Elu conseiller communal dès sa première apparition sur des listes électorales, en 1988, il n'a par la suite manqué que deux ans dans la majorité.

A 50 kilomètres de là, dans la maison communale d'Ittre, Christian Fayt pose le même constat. Depuis sa première apparition sur les listes électorales, il n'a pas quitté les sièges du collège communal. A chaque élection, ses résultats n'étaient que meilleurs. Une performance qu'il attribue à sa présence continue dans sa commune : « Il y avait une reconnaissance, les gens étaient contents. Dans une commune, les gens votent plus pour l'homme, pour quelqu'un qu'ils connaissent. » A son niveau de pouvoir, ce sont donc les actes passés

qui jouent en sa faveur. Il note aussi une certaine particularité propre au territoire d'Ittre : « La population vieillit elle aussi, et ce sont des gens qui s'intéressent. » C'est par cet aspect qu'il explique la fidélité de ses électeurs pour un socialiste, dans une commune « plutôt de centre droit. »

Une limite à débattre

La Constitution belge est claire sur la question : pour être éligible, il faut être majeur. « Être âgé de 18 ans accomplis », telle est la formulation exacte de l'article 64. En revanche, peu importe le niveau de pouvoir, jamais une limite d'âge maximum n'est mentionnée. L'éligibilité demeure, dans tout le Royaume, un acquis démocratique fondamental. Ainsi, un adulte belge, résidant dans le pays et jouissant de ses droits civils et politiques, doit pouvoir se présenter sans contraintes. Pourtant, en jetant un oeil à l'international, la question d'un plafonnement de l'âge légal commence à s'imposer dans le débat public.

En Europe, hormis un âge « plancher » fixé entre 18 et 25 ans selon les pays, aucun scrutin ne prévoit d'âge « plafond » pour être candidat, exception faite de quelques Länder allemands et cantons suisses. L'histoire politique regorge de responsables aussi âgés que Joe Biden, dont les 83 ans ont alimenté le débat lors de la dernière élection présidentielle américaine. L'Europe a d'ailleurs connu des figures plus âgées encore. Marcel Berthomé, maire de Saint-Seurin-sur-l'Isle, a obtenu le record français en restant en fon-

ction jusqu'à ses 99 ans, après 50 ans de carrière publique. Ces trajectoires hors du commun posent sur la table un enjeu majeur : dans quelle mesure l'âge d'un représentant influence-t-il sa capacité à incarner les préoccupations d'une population plus jeune et connectée ?

Connectés d'une autre façon

Le clash des générations n'est pas une fatalité pour les doyens en activité. Hélène Ryckmans, 67 ans, conseillère communale à Chastre et ex-parlementaire Ecolo, tient une position mitigée sur le sujet des réseaux sociaux. Elle dénonce, après plus d'une décennie en politique, des « campagnes de dénigrement » à son égard sur la plateforme X. Elle aurait quitté l'application en janvier 2025 après plus d'un an de « diffusion de fake news » et de « diffamation systématique et implication de proches ». Elle a été affublée du surnom « Mamy Congo » par certains utilisateurs du réseau social. Aujourd'hui retraitée, elle a pu faire un pas en arrière et désinstaller certaines applications, privilégiant le travail de terrain à la communication numérique. Elle dit profiter de son temps libre, désormais hors du parlement, pour aller à la rencontre des citoyens et « créer une connexion à travers l'échange ». Une approche partagée par Jean-Paul Wahl. Derrière son ordinateur, il gère lui-même sa facturation électronique, et s'amuse même d'être devenu le « concierge » de son cabinet d'avocats.

Pour Jean-Paul Wahl, doyen des parlementaires wallons, l'important est de ne pas faire le mandat de trop. © PHOTOFEST/THOMPSON

Sa position de doyen lui accorde l'avantage d'un certain recul, venu paraît-il avec l'expérience. « Je ne mets plus de messages sur Facebook. Ça a complètement changé le secteur. »

Cette prise de distance est fréquente chez les élus plus âgés. « Les réseaux sociaux, ça me sert pour faire de l'information au niveau communal, point barre », déclare Christian Fayt. Le bourgmestre d'Ittre rejette avec fermeté le contenu pour le contenu, préférant la relation entre les citoyens et les politiques dans le monde réel. « C'est le lien le plus fort qui existe au niveau politique, la commune », défend-il. Être un senior dans le paysage politique belge signifie parfois s'adapter aux évolutions technologiques et à la place qu'elles prennent petit à petit dans la fonction. « Depuis que les débats sont retransmis en direct lors des commissions, les propos sont très vite publiés en ligne et sortis de leur contexte », déplore Jean-Paul Wahl.

Longues années, bonne santé !

A ces considérations d'ordre technologique s'ajoute celle de la santé. « Dans cinq ans, je ne sais pas où je serai », déclare le bourgmestre d'Ittre. Il est vrai qu'à la fin de son mandat actuel, il aura 72 ans. « Ça ne dépend pas de moi », poursuit-il, en confirmant sa confiance dans son équipe « qui l'a toujours soutenu ». A son âge, il assure que le temps a tendance à passer plus vite lorsqu'on est en politique.

Cette foi en ses associés, on la retrouve chez Jean-Paul Wahl, qui « ne pense pas qu'il y aura de soucis dans les trois ans et demi qu'il reste. » Et il est

vrai que le parlementaire wallon paraît en grande forme dans son vaste bureau. Il se permet même de plaisanter sur le sujet : « S'il y a un problème de santé, de deux choses l'une : soit je suis mort et ça règle le problème. Soit des mécanismes sont prévus et on me demandera de faire un pas de côté. »

Jean-Paul Wahl est formel, cette pige au parlement wallon, ce sera sa dernière. « Mais cette fois-ci, c'est vrai ! » Ne pas faire le mandat de trop est pour lui important. « Non pas parce qu'on n'est pas élu. On est élu ! Mais si on reste et qu'on vous considère comme gaga, on ne vous le dira pas. » Pensif, il se souvient sans les nommer de quelques parlementaires qui ont continué après de graves problèmes de santé. Situation qu'il veut éviter à tout prix. Un point sur lequel se rejoignent Christian Fayt et Hélène Ryckmans. Le premier affirme qu'« à la prochaine élection, j'aurai 72 ans, je ne sais pas si je pourrai encore tenir six ans ». La seconde de déplorer : « Il y a des gens qui restent trop longtemps et qui ne font plus du bon travail. »



le bourgmestre « Tant que j'ai la santé, je continue »

PORTRAIT

V.MT

Difficile de trouver le bureau du bourgmestre de Wavre quand on rentre dans l'hôtel de ville. Le lieu est en travaux et tout est retourné : des échafaudages se mêlent à une architecture impressionnante, des cris d'ouvriers à des sonneries de téléphone du personnel, et des engins de chantier se confondent avec des bureaux. La pièce en elle-même est sobrement décorée, des drapeaux belges et européens sont suspendus aux côtés de meubles qui paraissent trop grands. Depuis les élections d'octobre 2024, le pensionnaire des lieux est Benoît Thoreau (Les Engagés). Né le 28 septembre 1947, il est désormais bourgmestre de sa ville, à 78 ans. L'âge de la retraite est dépassé depuis longtemps, mais l'élu ne se voit pas arrêter : « On ne fait bien que ce qu'on aime. A partir du moment où vous vous engagez dans ce que vous faites, même si vous êtes malade, vous trouvez de la joie et vous continuez. Donc l'âge de la retraite, je ne l'ai pas vu passer. »

Les élections de 2024 le propulsent à ce poste qu'il aborde avec enthousiasme. « Ce qui m'intéresse le plus dans mon travail de bourgmestre, c'est la richesse du contact humain. » Un mandat qu'il souhaite assumer jusqu'au bout, même s'il reste lucide quant à son avenir à la tête du chef-lieu du Brabant wallon. « Je me vois difficilement poursuivre au-delà de mon mandat de six ans. C'est normal, l'âge est là. Ce serait un peu difficile de continuer, je n'ai pas cette ambition-là. A chaque jour suffit sa peine. Je ne dis pas que je n'ai pas envie, je dis simplement qu'il faut aussi veiller à la transmission aux plus jeunes générations. »

Composer avec sa santé

Parce qu'avec l'âge viennent les pro-



blèmes de santé. Le cas de Benoît Thoreau ne fait pas exception. Le bourgmestre avoue devoir faire avec les petits couacs de la vie : « N'ayant plus 30 ans, on n'a plus la même énergie et on doit composer avec le fait qu'on a des fatigues ou des faiblesses physiques qui sont tout à fait normales. Il faut savoir gérer en assumant au mieux sa fonction. » Sa santé, il ne la voit pas comme un frein et ne compte pas profiter tout de suite de la retraite : « Tant que j'ai la santé, tant que j'ai la niaque, je continue ce boulot qui me passionne. »

Motivé, il ne pense pas à l'avenir et met toute son attention sur Wavre et son développement. Un travail qui se fait en compagnie de nombreux autres élus. Mais il sait que tout peut arriver. C'est pourquoi il voue une entière confiance à son équipe en cas de départ précipité : « On ne sait jamais, à mon âge. Si quelqu'un fait défaut, on le remplace. Mais on a une super équipe dans le collège communal, avec des hommes et des femmes super qui travaillent bien et avec qui on s'entend bien. »

Grands changements

Le poste de bourgmestre a amené de nombreux changements de rythme dans la vie de Benoît Thoreau. Des bouleversements qui ont été, selon lui, accueillis avec le soutien de ses proches. « On ne s'y attendait pas vraiment, c'était une bonne surprise. » Un événement inattendu, qui amène aussi beaucoup de travail. L'emploi du temps se remplit. Déborde, parfois. Cette course contre la montre constante consomme beaucoup d'énergie, et le bourgmestre de Wavre, qui vit à 100 à l'heure, peine visiblement à suivre le rythme. A la sor-

Le poste de bourgmestre a amené de nombreux changements de rythme dans la vie de Benoît Thoreau.

© PIERRE-YVES THENPONT.

tie d'une réunion, il semble très fatigué au moment de nous accorder un entretien.

Ce poste, c'est la dernière étape d'une carrière politique commencée il y a 25 ans. Ingénieur géologue de formation, il travaille pour des sociétés internationales, et commence à s'occuper de nombreuses associations pendant son temps libre. Il découvre un monde différent... qui finit par l'attirer en politique. « Je n'ai pas pris moi-même l'initiative, ce sont des gens qui m'ont proposé de mettre mon nom dans une liste et j'ai accepté. » D'abord comme conseiller communal, en parallèle de sa carrière professionnelle. Viennent ensuite de nouveaux mandats même après sa retraite, jusqu'à aujourd'hui, avec ce poste de bourgmestre. Une ancienneté qui apporte de la légitimité selon l'élu, qui ne se considère pas comme dépassé : « On ne m'a jamais dit que je n'étais plus à la page. Je garde un esprit relativement jeune, c'est peut-être un avantage. »

Politique mouvementée

Les élections ont été agitées pour la commune de Wavre. Les libéraux du MR, au pouvoir sans interruption depuis 1977 et pourtant vainqueurs du scrutin, ont été relégués dans l'opposition par la coalition Les Engagés, PS et Ecolo. « On a essayé de répondre le mieux possible à l'appel de la population en créant la majorité que nous avons faite. Et nous assumons. » Le parti a multiplié par six le nombre de ses conseillers en octobre 2024 et s'est donc retrouvé en position de force lors des négociations. Une période difficile avec des débats intenses pour l'élu des Engagés qui a dû former son collège communal. Le groupe continuera à diriger la commune jusqu'aux prochaines élections prévues pour 2030. Benoît Thoreau aura alors 83 ans, et une carrière encore plus longue derrière lui.

l'experte « Notre système n'est pas favorable à la mobilisation des jeunes »

ENTRETIEN

J.VT

Jean-Paul Wahl, Hélène Ryckmans, Christian Fayt... Nombreuses sont les personnalités politiques qui sont restées en poste bien après l'âge de la retraite. Les Belges préféreraient-ils élire des seniors ? Le système semble en tout cas les favoriser, comme l'explique Caroline Sägerser, politologue au Centre de recherche et d'information socio-politiques (Crisp).

Comment peut-on expliquer que tant de personnes qui ont passé l'âge de la retraite soient toujours actives en politique ?

C'est tout simplement le système électoral qui favorise cela. La première condition pour être élu, c'est d'être connu. Si personne ne connaît votre nom, il n'y a aucune chance pour qu'on vous choisisse. Ce facteur explique la réticence des partis à se priver de « locomotives de voix ». Certains mettent d'ailleurs en place des stratégies en ce sens : on met sur une liste des gens qui sont connus, en sachant qu'ils ne vont pas siéger parce qu'ils sont trop âgés, par exemple. Ils vont ensuite se désister pour un suppléant, qui pourra alors faire une carrière politique. Après un premier mandat, ce dernier sera un peu plus connu, et il pourra donc se présenter directement avec un capital de notoriété.

Y a-t-il une sous-représentation des jeunes ?

On remarque une désaffection plus grande de la part des jeunes vis-à-vis du système politique. Notre système n'est pas favorable à la mobilisation des jeunes. Bien entendu, il y a des jeunes qui sont très mobilisés, fort heureuse-



ment, mais ce n'est pas la plus grande partie d'entre eux. Cela ne veut pas dire qu'ils ne vont pas s'intéresser davantage à la politique au bout d'un moment... Mais souvent, il faut une certaine expérience de la vie pour vouloir sérieusement se lancer en politique. Ty-

Caroline Sägerser plaide pour une représentation assez équilibrée des tranches d'âge au parlement.

© JOACHIM VINCENT

piquement, je crois que quand on entre dans la vie active, qu'on paye des impôts, etc., on est un peu plus intéressé par les décisions qui auront un impact sur la vie quotidienne. Il faut également souligner la perte de vitesse des partis de gauche. Ces formations ont tendance à mettre en avant des nouveaux profils... Mais leur représentation est réduite, et le nombre de jeunes dans les parlements est *de facto* réduit aussi.

Est-il envisageable de mettre en place une limite d'âge pour se présenter ?

Créer une limite dans la possibilité d'être actif en politique pose question. La démocratie est notamment basée sur une idée : une fois qu'on a des droits politiques, on ne doit pas satisfaire à d'autres conditions. On ne vous demande pas de savoir parler une langue nationale pour être candidat, par exemple, ni même d'avoir un diplôme, quel qu'il soit. Il n'y a aucune autre condition pour l'élection que le fait d'avoir ses droits politiques et d'avoir atteint l'âge de 18 ans. D'ailleurs, constitutionnellement, il y aurait un obstacle à limiter l'âge au-delà duquel on ne pourrait plus se présenter. En revanche, je pense qu'on pourrait réfléchir aux fonctions exécutives. Passé un certain âge, tout le monde n'a plus forcément les capacités physiques de négocier pendant plusieurs jours d'affilée en enchaînant les nuits blanches. On finit par avoir ses partenaires à l'usure. Cela aurait donc du sens de placer ce genre de limite, d'autant que dans ce cas, cela me semble possible constitutionnellement.

Que se passe-t-il si un élu perd ses capacités en cours de mandat ? Existe-t-il des garde-fous pour ce genre de

situation ?

Il n'y a pas vraiment de procédure qui permette d'exclure un élu qui serait dans l'incapacité de remplir ses prérogatives. Un élu peut démissionner, mais rien n'est prévu pour le démettre de ses fonctions dans ce genre de cas. La seule disposition qui existe dans la Constitution concerne le chef de l'Etat. Pour les élus, je pense que si la situation dérape fréquemment et sérieusement, ou si un grave problème de santé se présente, il y aura, au sein du parti, une discussion. Et a priori, on demandera à la personne concernée de laisser sa place à un suppléant.

Malgré les inconvénients pour les élus plus âgés, voyez-vous tout de même des avantages à avoir des élus seniors dans les assemblées ?

La place des hommes et femmes qui font une carrière entière en politique pose question. Est-ce que vraiment, c'est une bonne idée de faire toute sa vie une carrière en politique ? Est-ce qu'il ne faudrait pas aussi avoir une expérience d'un autre type ? Mais si des seniors entrent dans une assemblée « sur le tard », avec l'idée qu'ils peuvent y apporter un point de vue différent, pourquoi pas ! Il y a une vraie question de représentation, qui a du sens, selon moi. On veille à garder un équilibre entre les hommes et les femmes, à avoir des personnes issues de la diversité... Ce n'est donc pas une mauvaise idée d'avoir le souci d'une représentation assez équilibrée des tranches d'âge au parlement. C'est une assemblée qui doit tout de même représenter l'ensemble de la nation.

Créer une limite dans la possibilité d'être actif en politique pose question

”

La Libre BELGIQUE

Tensions dans l'Arizona autour du budget des soins de santé

■ MR et N-VA veulent beaucoup plus d'économies que ce que propose le ministre Vandembroucke.

Ce qui se joue pour le moment autour des soins de santé n'est qu'un avant-goût de la pièce à laquelle on devrait assister lors des négociations budgétaires d'octobre.

Le ministre de la Santé, Frank Vandembroucke (Vooruit), doit transmettre pour le 20 juillet une lettre de mission aux représentants des mutualités et des dispensateurs de soins afin que ceux-ci puissent préparer le budget 2027 des soins de santé. Cette lettre – dont le contenu a été révélé mercredi par La Libre – leur demande de réaliser un effort de 171,5 millions d'euros en 2027, pour atteindre 638 millions à l'horizon 2029. En parallèle, elle précise que le gouvernement propose de plafonner l'indexation des honoraires des médecins et autres prestataires de soins.

Une telle mesure rapporterait environ 280 millions d'euros, selon le chiffre cité dans la lettre de mission. Le ministre Vandembroucke propose de réinvestir ce montant dans des politiques de santé nouvelles. C'est ici que ça coïncide. Car le MR et la N-VA voudraient, eux, réaliser une économie pure et dure.

Le contenu de la lettre de mission ne fait pas encore l'objet d'un accord politique. Le sujet sera discuté vendredi en kern (le Comité ministériel restreint) dont le menu s'annonce chargé. Il n'est pas du tout certains que les partenaires de l'Arizona (N-VA, MR, Engagés, Vooruit, CD&V) parviennent à un accord, de sorte que la lettre de mission pourrait ne pas être envoyée pour le 20 juillet, comme prévu.

Le gouvernement De Wever entend réaliser un nouvel effort de 10 milliards d'euros d'ici à 2029 pour assainir les finances publiques. Pour y parvenir, MR et N-VA estiment qu'il est nécessaire de réaliser des économies substantielles dans les soins de santé, dont le budget dépassera les 46 milliards d'euros en 2027.

Six milliards d'économies listées

C'est dans ce contexte qu'une note de l'Inami (l'assurance maladie-invalidité) listant pour 6 milliards d'euros d'économies dans la santé a opportunément fuité mercredi dans *L'Écho*, alors qu'elle circulait dans les milieux autorisés depuis près de trois semaines. On y retrouve, parmi d'autres mesures, un doublement du montant du ticket

modérateur (la part que le patient paie de sa poche pour ses soins), l'instauration d'une franchise (les soins ne seraient remboursés qu'à partir d'un certain niveau de dépenses), la réduction du nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée (un statut qui offre des remboursements plus importants), etc.

Ces propositions font partie d'une liste de 250 mesures (tous secteurs confondus) déjà dressée par le Bureau du Plan début juin. La nouveauté, c'est que les mesures portant sur la santé sont à présent chiffrées. "Il s'agit de calculs effectués par l'Inami à la demande d'autres partis et non à notre demande", a précisé le cabinet Vandembroucke à *L'Écho*.

Des économies d'envergure dans la santé pourront difficilement être validées en dehors d'un accord budgétaire global, dans un classique jeu politique de donnant-donnant. La difficulté, c'est que les agendas ne coïncident pas. Le conclave budgétaire est prévu pour octobre, alors que la lettre de mission doit normalement être validée pour le 20 juillet.

Antoine Clevers

Attention aux “hallucinations” de l’intelligence artificielle

Livres L'IA invente des références qui sont parfois citées par des lecteurs, des étudiants, des chercheurs, des journalistes. Et vous ?

Aux États-Unis, dans les bibliothèques et chez les libraires, les premières demandes de “faux” livres sont arrivées dès 2022 et ce “phénomène” prendrait de l’ampleur, notamment selon le site indépendant américain 404 Media. Il ne s’agit pas, comme dans le cas de Julien Blanc-Gras, d’un livre rédigé par l’IA (voir ci-contre), mais de la référence d’un livre qui n’a jamais existé, totalement inventée par Claude, Gemini, ChatGPT et les autres IA génératives. Les firmes de la tech leur ont même trouvé un petit nom: les “AI-Hallucinated Books” ou les livres hallucinés par l’IA.

Sur Reddit, un fil ouvert il y a dix mois aborde ce sujet. “Une dame âgée m’apporte régulièrement des listes de livres de James Patterson qu’elle aimerait lire. Elle m’a donné

“Sur une vingtaine de références de l’étudiant, plus de la moitié n’existaient pas et étaient liées à ces histoires d’hallucinations.”

Élodie Mercy
Bibliothécaire-documentaliste
à l’Université de Namur

plusieurs titres que je ne trouvais pas dans notre collection; j’ai fait des recherches sur Google et il s’avère qu’ils n’existent pas. En fait, elle demande à ChatGPT”, témoignait, ainsi, un des membres de la communauté.

La très grande majorité des libraires belges que l’on a interrogés n’ont pas encore été confrontés au phénomène. “Il y a toujours un décalage entre les États-Unis et nous, donc ça ne devrait pas tarder”, ironise-t-on du côté de la librairie Quartier Libre à Uccle.

La seule enseignante contactée qui a répondu “oui” se situe à Charleroi: la Librairie Molière et plus précisément son rayon documentaire et essai, où cela arrive “très souvent”, explique Julie Laurent. “Parfois, l’auteur existe, mais pas le titre, ou on me parle d’un ouvrage au nom de quelqu’un qui n’a jamais rien écrit”, témoigne la responsable de rayon,

qui voit régulièrement des personnes demander conseil à l'IA devant ses yeux plutôt que de s'en remettre à un humain. *"C'est troublant, c'est déprimant. Je leur explique, alors, comment fonctionne un peu l'IA. Son côté assemblage de données probables, mais souvent pas justes. J'essaie de faire une vulgarisation rapide du sujet. Ils ont parfois du mal à comprendre, il faut expliquer un peu longuement."*

À la KBR, la BNF...

C'est le cas, aussi, à la Bibliothèque royale de Belgique (KBR) à Bruxelles. *"Il arrive, en effet, que des lecteurs utilisent l'IA pour localiser des livres chez nous, avec plus ou moins de réussite",* nous dit-on du côté du service "réservation" de la salle de lecture générale, avant de citer un exemple "exceptionnel" qui s'est déroulé il y a quelques mois. Une personne qui cherchait un livre sur un sculpteur dont il connaissait le titre, l'auteur, l'éditeur et même l'année de publication. *"Nous n'avons absolument jamais retrouvé cette référence, où que ce soit dans le monde, mais, dans le doute, nous lui avons demandé d'où il tenait sa source."* Vous avez deviné. *"LIA lui a même donné une cote de rangement cohérente de la bibliothèque, quand bien même elle était erronée!"* Ce genre de cas de figure restant "assez rare", précise la KBR.

"J'ai eu plusieurs cas sur un an", embraye Élodie Mercy, bibliothécaire-documentaliste à l'Université de Namur, maître de formation pratique pour les futurs bibliothécaires, qui *"lit beaucoup sur le sujet"*. Cette dernière, elle aussi, se souvient du cas d'un étudiant venu à la bibli dans le cadre d'un travail de fin d'études avec une liste de références. *"Sur une vingtaine de références, plus de la moitié n'existaient pas et étaient liées à ces histoires d'hallucinations. L'étudiant en question avait pris son sujet et demandé à ChatGPT de lui fournir des ressources pour son travail. Parfois, les auteurs existaient, mais ils étaient accolés à un titre d'article qui n'existait pas. Ou l'inverse. Parfois ça venait d'une revue qui n'existait pas ou c'était le nom d'une revue qui existait, mais l'article n'était pas dedans. C'était un peu un Tetris de références. On a eu aussi le cas d'un article entièrement généré par une IA. On doit être un peu plus présent pour montrer les dangers des IA",* conclut Élodie Mercy.

Même problème du côté de la Bibliothèque nationale de France (BNF) à Paris. Depuis 2024, les bibliothécaires reçoivent régulièrement des demandes de lecteurs par formulaire pour des ouvrages "fantômes". *"Ça nous est arrivé de passer beaucoup de temps sur la question, jusqu'à même chercher dans des catalogues hors de la BNF",* confirme

Coralie Philibert, coordinatrice du service Sindbad (questions-réponses), de la BNF. *"Au départ, les lecteurs ne nous disaient pas avoir utilisé ChatGPT. Désormais, depuis cette année, ils le disent dès le départ: pouvez-vous vérifier ce que m'a donné l'IA? Souvent, les gens disent: je vous demande, car je vous fais confiance."*

Chercheurs, avocats, journalistes...

Et puis, certains chercheurs utilisent l'IA générative pour collecter des données, pour améliorer un texte en anglais et même dans le cadre du "peer review", c'est-à-dire pour évaluer les articles scientifiques de leurs collègues avant de les publier. Ce qui peut évidemment entraîner des erreurs. *"Dans certains articles, on peut trouver des textes dénués de sens, des images erronées et des références bibliographiques inexistantes car 'hallucinées' par la machine",* explique Guillaume Cabanac, professeur d'informatique à l'université Toulouse-III Paul-Sabatier, titulaire d'une chaire de recherche à l'Institut Universitaire de France (*"Dépolluer la littérature scientifique"*) et dont la mission est de traquer de la "fake science".

La revue *Nature* a repéré des dizaines de milliers de citations hallucinées créées par l'IA dans des articles scientifiques. *"Ça a été signalé assez tôt, dès 2023. Tous les jours, je vois des références qui n'existent pas*

ou sont bancales. En tant qu'éditeur, maintenant, quand je dois évaluer un article, je commence par vérifier la bibliographie pour voir si l'article contient des références qui n'existent pas. Si c'est le cas, les auteurs n'ont pas fait leur travail correctement et je le mets à la poubelle directement. Les rétractations sont en augmentation", assure Guillaume Cabanac.

Plus de 10 000 articles ont été déclarés nuls et retirés des revues scientifiques en 2023 selon *Nature*. *"Ça reste minimal",* rappelle celui qui a créé un outil de validation des bibliographies en collaboration avec le CNRS: bibCheck. *"On s'organise pour prendre en compte ce problème et défendre notre honnêteté et notre sérieux scientifique."*

Des avocats se sont aussi trompés en s'aidant de l'IA pour plaider devant des juges, notamment en Belgique. Sans oublier, ce journaliste indépendant du *Chicago Sun-Times* qui a établi une liste de conseils littéraires pour l'été 2025 "grâce" à l'IA, comme un champion.

Eh non, Isabel Allende n'a jamais écrit *Tidewater*, Percival Everett n'a pas, non plus, signé *The Rainmakers...* Sur les 15 livres conseillés, 5 existaient comme l'avait repéré le média indépendant 404 Media. *"Je n'arrive pas à croire que je me sois trompé, car c'est tellement évident. Je n'ai aucune excuse. Je suis terriblement gêné",* a déclaré l'auteur.

Jacques Besnard

Comment devenir l'auteur d'un livre qu'on n'a pas écrit...

En janvier dernier, nous avons testé l'écriture d'un roman entièrement rédigé grâce à Claude, l'IA générative d'Anthropic, en mixant grossièrement les plumes de Freida McFadden et de Michel Houellebecq et en publiant notre prose de fainéant, ni vu, ni connu, sur Amazon.

Nous ne sommes pas les seuls à nous être "amusés" avec l'IA pour écrire "à la manière de", comme en témoigne l'expérience vécue par l'auteur Julien Blanc-Gras qui a découvert "par hasard", être l'auteur d'un livre qu'il n'avait pas écrit... "Sur ma page Amazon, je voulais montrer mes livres à une copine et au milieu de la douzaine de vrais livres, mon œil a été attiré par cette couv' bizarre et caractéristique de la laideur des visuels créés par l'IA", témoigne l'auteur de *Gringoland*, *Touriste* ou *Bungalow*.

En l'occurrence, une carte du monde fade, une boussole et un sac à dos, un passeport sur lequel il est inscrit "Républic République de frenche republic". Avec ce titre accolé: *Guide complet d'aventure*, un sous-titre "Préparez, explorez, vivez l'exceptionnel!" par "l'auteur baroudeur et écrivain Julien Blanc-Gras". Une couverture qu'on peut aisément qualifier de ringarde. "Il y a tout, quoi", se marre l'auteur qui pointe une mise en page "catastrophique qui pique les yeux".

Les 134 pages de ce guide pratique "pour mieux voyager" mis en ligne en mars dernier, ne sont guère plus reluisantes. "C'est le même domaine, mais ce n'est pas le même registre. Le texte est cohé-

rent, sans être sans queue ni tête, c'est écrit à la truelle numérique, mais, en même temps, je reconnais les réminiscences de mon ton. La plume un peu alerte et complice, l'adresse au lecteur. Ce qui me fait dire que l'IA connaissait mon travail. Mais, c'est nul." D'autant que l'IA invente des concepts comme l'"inflatroofing", présenté comme "une méthode pour imperméabiliser son budget en contournant les algorithmes de réservation. C'est presque poétique..."

Le livre a été supprimé de la vente par Amazon après le signalement de la fraude. Julien Blanc-Gras, qui avait acheté l'ouvrage 17,05 euros, "par curiosité", n'a pas été remboursé en tant que consommateur... "Je ne me suis pas présenté comme tel non plus. J'ai fait quand même gagner 17 euros aux scammers. Je n'y avais pas pensé, je vais peut-être contacter Amazon pour me faire rembourser."

Une action en justice ?

Pourrait-il obtenir une réparation pour cette usurpation d'identité ? Dans le cadre d'un article publié dans *Le Monde*, JBG a contacté un avocat et une juriste du Syndicat national des auteurs et des compositeurs (Snac). "J'ai effectué un signalement à la plateforme Pharos (pla-

teforme gouvernementale française de signalement des contenus et comportements en ligne illicites, NdlR), à la répression des fraudes. Deux avocats m'ont déconseillé de porter plainte car, même si ça paraît évident, apparemment l'infraction pénale n'est pas caractérisée. Il faudrait que je puisse prouver qu'il y a eu une intention hostile et que ça nuit réellement à ma tranquillité."

Julien Blanc-Gras aimerait identifier les auteurs de l'arnaque. "Il faudrait tenter une action auprès d'Amazon. C'est possible, mais ça prendrait beaucoup de temps. De l'argent, de l'énergie, pour une affaire qui n'est pas si grave et un résultat incertain. Amazon est l'hébergeur de l'arnaque et n'a pas de responsabilité juridique tant qu'elle n'est pas au courant et n'a pas l'obligation de surveillance." Le livre a été retiré de la plateforme, mais l'écrivain affirme l'avoir retrouvé sur des sites coréen, norvégien ou anglo-saxons. "Mon non-livre circule toujours. Tout réel

devient un peu suspect. On entre dans une ère un peu bizarre où l'humain n'est plus qu'une hypothèse", conclut l'auteur qui sortira *Sparadrapp*, un vrai récit de voyage à la rentrée de janvier chez Stock.

J. Besn.



CORENTIN FAHIE

Julien Blanc-Gras



Réforme des pensions: le secteur culturel met la pression

Politique Les travailleurs des arts ont manifesté contre la réforme de Jan Jambon (N-VA).

Environ 300 personnes, selon les organisateurs, se sont rassemblées mercredi matin place de la Liberté, à Bruxelles, à deux pas du Parlement fédéral, pour protester contre la réforme des pensions portée par le ministre Jan Jambon (N-VA). Les manifestants, issus des secteurs culturel et non marchand, ont appelé les députés à rejeter un texte examiné en séance plénière.

À l'appel des fédérations professionnelles et des syndicats francophones et néerlandophones, les intervenants ont estimé que la réforme remet en cause les droits de nombreux travailleurs aux carrières discontinues, notamment dans le secteur des arts. *"Ce ne sont pas que des artistes, ce sont des personnes très diverses qui travaillent dans l'intérêt du public"*, a souligné Gaëtan Wenders, de l'Union des artistes du spectacle vivant et enregistré. Selon lui, la réforme pénalise particulièrement les travailleurs des arts nés entre 1961 et 1984 et risque de créer un précédent pour les générations suivantes.

Les organisations demandent notamment le respect du principe de "standstill", estimant que les règles ne peuvent être modifiées rétroactivement. Les représentants syndicaux ont également élargi le débat à d'autres professions aux parcours professionnels atypiques, comme les travailleurs de l'accueil extrascolaire, les intérimai-

res ou les pigistes. Selon eux, l'enjeu dépasse largement le seul secteur culturel et concerne l'ensemble des travailleurs aux carrières discontinues.

Une "bande de gangsters"

Pour Marc Scius, coordinateur de CSC Culture, la réforme dépasse largement la question des pensions des artistes. La sécurité sociale est, selon lui, une conquête des travailleurs qu'il ne faut pas remettre en cause. *"Nous ne laisserons pas cette bande de gangsters faire le rollback de la sécurité sociale"*, a-t-il lancé devant les manifestants, estimant que le gouvernement s'attaque à un système fondé sur la solidarité.

Thomas Gonzalez, du Setca culture, a jugé que le gouvernement remet en cause *"le contrat social"* en modifiant, selon lui, les règles applicables à des carrières déjà accomplies. Il a estimé

que les travailleurs des arts constituent *"un révélateur"* de l'évolution du marché du travail, marqué par l'alternance entre périodes d'emploi et de chômage, et que la réforme pourrait à terme toucher l'ensemble des travailleurs aux parcours discontinus.

Françoise Vermeersch, du Setca non marchand, a, elle, insisté sur le fait que la réforme concerne aussi d'autres secteurs, citant notamment les travailleurs de l'accueil extrascolaire ou des soins de santé. Elle a demandé des *"garanties"* afin que le texte soit retiré, estimant que les adaptations évoquées jusqu'à présent restent insuffisantes. Le rassemblement a débuté par une minute de silence en hommage aux six travailleurs décédés dans l'incendie de l'immeuble Oxy. Le nom de Jan Jambon a ensuite été hué par une partie des manifestants. (Belga)



Les travailleurs des arts ont fait entendre leur voix mercredi.

Le vote interviendra bien jeudi à la Chambre

Le projet de loi du ministre des Pensions Jan Jambon (N-VA) portant l'introduction d'un pourcentage de limitation dans le régime de pension des travailleurs salariés sera voté tel quel jeudi à la Chambre, ont confirmé les groupes de la majorité MR et Engagés mercredi en séance plénière.

"Nous serons particulièrement vigilants et des discussions sont en cours", a indiqué Isabelle Hansez (Les Engagés). La centriste a précisé qu'une notification gouvernementale actait une recherche de solution pour les travailleurs des arts avant l'entrée en vigueur de la mesure le 1^{er} juillet 2027. *"Il nous reste quelques mois pour voir s'il y a quelque chose à corriger",* a déclaré Benoît Piedboeuf (MR). Selon lui, peu d'artistes seraient confrontés à une baisse de leur pension à la

suite de l'entrée en vigueur de ce projet de loi. Le ministre a confirmé ces propos. Selon lui, très peu d'artistes seraient concernés. Il s'agit des personnes qui ont accumulé plus de huit années assimilées avant 2014. *"En concertation avec les autres ministres, je poursuivrai la concertation et l'analyse quant à l'impact et le choix de 2014 comme date pivot",* a-t-il confirmé. La question sera discutée au sein du gouvernement avant l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2027, a-t-il dit.

Un pourcentage maximal

Concrètement, pour les pensions prises à partir du 1^{er} juillet 2027, le nombre de périodes non travaillées mais assimilées permettant d'ouvrir les droits à la pension sera limité via un pourcentage maximal sur l'ensemble de la carrière.

Les périodes prises en compte pour la limitation seront le chômage involontaire (à l'exception du chômage temporaire), la prépension et le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) ainsi que le crédit-temps fin de carrière et les emplois de fin de carrière. La maladie, l'invalidité et divers congés de soins ne seront pas soumis à l'application du pourcentage de limitation.

Le pourcentage passera progressivement de 40% à 20%, en fonction de l'année de naissance. Le plafond de 20% concernera les personnes nées après 1968. Des exceptions seront prévues, par exemple pour les dockers et les pêcheurs, mais pas pour les travailleurs des arts pour la période d'avant 2014. (Belga)



Soignies : classement des éléments construits du Vieux Cimetière

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-classement-des-elements-construits-du-vieux-cimetiere/29298>

Soignies : un nouveau point cash installé sur la place Verte

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-un-nouveau-point-cash-installe-sur-la-place-verte/29297>

Eté solidaire : de jeunes sonégiens bichonnent le parc Pater

<https://www.antennecentre.tv/actu/ete-solidaire-de-jeunes-sonegiens-bichonnent-le-parc-pater/29290>